

Semestre : 5

Unité d'enseignement : **Fondamentale 3**

Matière : **Introduction aux langues de spécialités**

Crédits : **02**

Coefficient : **01**

Cours n°03 : caractère des langues de spécialité : le lexique, les articulateurs logiques, terminologie et syntaxe spécifique

Objectifs du module Circonscrire les domaines des discours spécialisés. Développer chez l'étudiant les compétences de lecture, compréhension et production de textes de spécialité.

Connaissances préalables recommandées

Disponibilité et maîtrise des principaux termes en langues étrangères et des connaissances acquises durant L1 et L2 (Matières : Initiation et introduction à la Linguistique)

Objectif du cours

Au terme de ce cours, l'étudiant pourra distinguer et avoir une idée sur les caractéristiques de la langue de spécialité. Parmi ces caractéristiques, on trouvera un lexique spécifique, l'emploi des articulateurs logiques, une terminologie et une syntaxe propre à ce type de langue.

Cours n°03 : caractère des langues de spécialité : le lexique, les articulateurs logiques, terminologie et syntaxe spécifique

Préambule

C'est vrai que d'un point de vue général, le lexique relève de la langue en tant que système. C'est pourquoi, pour les générativistes, le lexique est l'un des éléments de la composante de base de la grammaire [Dubois et al. 2002 : 283] et il en est de même pour les spécialistes de la linguistique systémique fonctionnelle pour qui le lexique est une facette du système de la lexico-grammaire qui contribue au potentiel signifiant d'une langue [Halliday & Matthiessen 2004].

Dans ce cadre, l'unité lexicale est étudiée pour les rapports qu'elle entretient avec le système de la langue, qu'il s'agisse de rapports sémantiques (synonymie, hyperonymie Terme dont le sens inclut le sens d'un ou plusieurs autres termes, qui sont ses hyponymes. (Par exemple animal est l'**hyperonyme** de chien, chat, oiseau, etc.) **hyponymie**, nom féminin.

Relation entre un mot et un autre, le premier ayant un sens inclut dans celui du **second**." Rose" est un hyponyme de "fleur", "chemise" un hyponyme de "vêtement" ou encore "table" un hyponyme de "meuble"., antonymie, etc.) ou de rapports syntagmatiques (flexion et degrés de délicatesse).

En d'autres termes, le lexique est un concept relativement indépendant des domaines spécialisés en ce qu'il comprend l'ensemble des potentialités lexicales d'une langue quel que soit le domaine en question (le droit, la médecine, les affaires, etc.). A première vue donc, la pertinence du concept de lexique pour rendre compte d'une langue de spécialité s'amenuise à mesure que le degré de spécialisation augmente et que la terminologie gagne en puissance. Par exemple, la plupart des travaux qui portent sur l'anglais de spécialité montrent qu'un critère fondamental de démarcation entre une variété spécialisée (anglais juridique, anglais médical, anglais des affaires, etc.) et l'anglais dit « général » et entre les variétés spécialisées entre elles, se situe au niveau des termes. Par conséquent, et c'est la question de fond que nous souhaitons aborder en quoi la notion de lexique est-elle pertinente pour l'étude du spécialisé dans la langue ?

Un premier élément de réponse pourrait provenir du concept de corpus comme échantillon représentatif d'un système linguistique, qu'il s'agisse d'une langue ou d'une variété de langue. Le corpus et les outils d'analyse qui lui sont traditionnellement associés permettent en effet, et à une échelle relativement grande, d'échantillonner une langue de spécialité afin d'en dégager, entre autres éléments, des listes exhaustives d'items lexicaux ou lexico-grammaticaux qui représentent le champ lexical d'un domaine. La configuration de ce champ, notamment à travers les schémas de fréquence, sa cohésion, c'est-à-dire les liens que les items entretiennent entre eux, et plus particulièrement les rapports que ces items entretiennent avec les termes d'un domaine spécialisé donné, peuvent clairement contribuer à la caractérisation d'une variété spécialisée.

Un second élément de réponse concerne la visée didactique de l'analyse lexicale ou lexico-grammaticale des langues de spécialité. Définie pour l'anglais par la commission de la SAES comme « l'expression d'un domaine spécialisé dans la langue » Commission formation de la SAES 2011 : 3], la langue de spécialité possède potentiellement un lexique (spécialisé) que nous pouvons considérer comme un élément constitutif de la compétence lexicale dans une langue et forme à ce titre un objet d'étude légitime pour la didactique des langues de spécialité.

L'objet ici vise à apporter des éléments de réponse aux questions de fond posées par l'idée de lexique dans les langues de spécialité tout en contribuant à l'exploration de la facette lexicale des langues de spécialité, quel que soit le domaine et quelle que soit la visée (didactique ou purement exploratoire). Une liste non exhaustive de questions pourrait être la suivante :

- Dans quelle mesure le lexique permet-il la caractérisation des langues de spécialité ?
- Comment extraire puis organiser le lexique d'une langue de spécialité ?
- En quoi l'étude des phénomènes de développement du lexique spécialisé permet-elle de mieux connaître le domaine et ses évolutions ?
- En quoi le lexique, en tant que produit d'un processus dynamique de production langagière [Tournier 1985] permet-il d'identifier des nouveaux domaines spécialisés ?
- Peut-on mettre au jour des procédés d'emprunt et d'harmonisation entre langues de spécialités ?
- Pour un domaine spécialisé donné, quels sont les phénomènes de lexicalisation et d'apparition de nouveaux mots (« productivité lexico génétique » [Duchet et Chaulet 2004]) ainsi que les processus de dérivation (affixation, suffixation) qui les sous-tendent ?
- Comment utiliser le lexique à des fins d'enseignement-apprentissage d'une langue de spécialité ?

Spécificités linguistiques des LSP

Durant les années 80, période où les débats portaient sur les fondements théoriques de la Terminologie, aussi bien que sur un concept problématique comme celui de « langue de spécialité », des auteurs comme Kocourek (1982), Rey (1983), Rondeau (1984) et Lerat (1988,1995), entre autres, ont apporté leurs contributions au débat sur la distinction entre langue générale et langue de spécialité, les uns adoptant des positions parfois radicales et d'autres des positions plus modérées. On peut notamment lire chez Lerat, citant Wüster, « seules les dénominations des concepts, le vocabulaire, importent dans les terminologies, et non pas la morphologie et la syntaxe. Les règles qui s'y appliquent peuvent être tirées de la langue générale. » (1988: 22), laissant ainsi l'idée véhiculée depuis Wüster que ce qui différencie la langue de spécialité de la langue générale est à peine d'ordre lexical et que du reste, s'agissant d'un seul et unique système, elles partagent les mêmes règles de fonctionnement syntaxique et de formation morphologique. Nous avançons l'hypothèse, que

les discours spécialisés, tout en se dispersant dans plusieurs domaines de référence, présentent des nuances et des différences mais cela n'empêche de reconnaître que ces modalités d'usage de la langue partagent des traits qui attestent leur spécificité tant au niveau lexical, qu'au niveau sémantique, syntaxique et discursif.

2.1 Spécificités lexicales des L S P

Les terminologues ont toujours considéré que le lexique est l'un des aspects les plus marquants des langues de spécialité. On peut opposer lexique général et lexique spécialisé: Le lexique général est marqué de polysémie et de connotations; le lexique spécialisé tend vers l'univocité, tend à être mono référentiel, et est dépourvu de traits de type connotatif. Le lexique général est relativement stable; le lexique spécialisé subit un renouvellement et un enrichissement rapides.

L'enrichissement du lexique général provient surtout de la diversification sémantique de termes déjà existants; l'enrichissement du lexique spécialisé se fait par la création de nouveaux mots liés à l'apparition de nouveaux objets, de nouvelles réalités physiques et conceptuelles. Le lexique général englobe peu de «mots savants» et utilise des schémas de dérivation usuels; alors que le lexique spécialisé emploie abondamment des bases grecques et latines et des mécanismes et des schémas de dérivation typiques (avec l'usage aussi typique de certains affixes).

Le lexique général est moins perméable aux emprunts aux langues étrangères; le lexique spécialisé s'ouvre facilement aux emprunts. On a souvent insisté sur le fait que les caractéristiques du lexique spécialisé, que l'on vient d'évoquer très sommairement, découlent toutes de son mode tout à fait spécifique de signification: le terme spécialisé a une relation très directe et très proche à la réalité qu'il désigne. On parle d'«adhésion» du signe spécialisé à son référent, qu'il dénomme.

Ce mode tout particulier de signification, qui est propre au terme spécialisé est à la base de son caractère mono référentiel. Mais il a d'autres implications immédiates. On retiendra surtout qu'il entraîne une priorité de l'aspect référentiel sur l'aspect morphologique du signe. De ce fait, l'objet référé propre à un domaine spécifique s'imposant en tant que création de la science, de la technique ou des activités professionnelles aux spécialistes, le signe lui-même tend à prendre une valeur universelle.

Références bibliographiques

- DUBOIS Jean et coll. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994.
- DUCHET Jean-Louis et CHAULET Olivier. « Étude de l'affixation dérivationnelle par traitement automatique du lexique juridique canadien », *ASp*, 43-44, 2004 : 81-98.
- HALLIDAY M.A.K. MATTHIESSEN Christian. *An introduction to functional grammar*, Hodder Education, Londres, 2004.
- TOURNIER Jean. *Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain*. Paris, Genève : Champion-Slatkine, 1985
- COMMISSION FORMATION DE LA SAES. *Évolution et enjeux des formations et de la recherche dans le lecteur LANSAD*, 2011 : <http://saesfrance.org/arc/pdf/ASP-LANSAD-Didactique_de_l_anglais_DEFdoc.pdf>.